

DELIBERATION N° 80/20 : SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur JULLIEN, rapporteur, propose au Conseil de voter une subvention de 1 000 F 00 au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal, afin de couvrir les frais de cérémonie, occasionnés par le départ d'agents communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'accorder une subvention de 1 000 F 00 au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal.